



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3852

Travaux de mise en sécurité du bâtiment C de l'Internat Favre suite à arrêté du Maire de Lyon du 12 février 2018 - 86, rue Chaziere à Lyon 4e - Lancement de l'opération n° 04029002 - Affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 20006 - EI 04029

Direction de la Gestion Technique des Bâtiments

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 28 MAI 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 31 MAI 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 MAI 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 31 MAI 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 JUIN 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à M. DAVID), Mme BALAS (pouvoir à M. GUILLAND), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme FONDEUR (pouvoir à M. BERNARD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2018/3852 - TRAVAUX DE MISE EN SECURITE DU BATIMENT C DE L'INTERNAT FAVRE SUITE A ARRETE DU MAIRE DE LYON DU 12 FEVRIER 2018 - 86, RUE CHAZIERE A LYON 4E - LANCEMENT DE L'OPERATION N° 04029002 - AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP N° 2015-1, PROGRAMME 20006 - EI 04029 (DIRECTION DE LA GESTION TECHNIQUE DES BÂTIMENTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mai 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2018/3813 en date du 28 mai 2018, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de « Conservation du patrimoine scolaire 2015-2020 » n° 2015-1, programme n° 20006.

Suite à l'apparition de fissures en façade du bâtiment C de l'internat Favre, des études et des investigations ont été conduites pour déterminer la nature des désordres et les mesures de conservation et de mises en sécurité envisageables.

Les conclusions de cette étude ont mis en évidence que le bâtiment C est l'objet de désordres structurels majeurs au niveau de ses façades construites en mâchefer, et que leur réparation n'est pas envisageable.

Face au risque important d'effondrement du bâtiment, l'arrêté du Maire de Lyon n° 47 100 18 017 en date du 12 février 2018 a ordonné l'exécution des mesures d'évacuation du bâtiment, de mise en sécurité par étaieement, et d'interdiction d'accès à toute personne non en charge d'exécuter les travaux. Ces mesures d'interdiction d'accès altèrent l'exploitation complète du site - le fonctionnement des bâtiments A et B de l'internat nécessitant de pouvoir accéder au bâtiment C dans lequel se trouve le tableau général électrique, et ne permettent plus à l'occupant (Métropole/PEP 69) d'exercer les missions d'exploitation d'établissement recevant du public (ERP) dont il a la responsabilité.

Le déménagement du gardien logé et des activités accueillies au sein du bâtiment, ont d'ores et déjà étaient mises en œuvre.

Il est aujourd'hui préconisé de réaliser très rapidement la sécurisation du site à savoir :

- la mise en place d'un périmètre de sécurité de l'ordre de 10 mètres tout autour de l'ouvrage, action en cours de réalisation ;
- la mise en sécurité provisoire des façades par un étaieement de tous les planchers et de la toiture, objet de la présente délibération.

La mise en œuvre de ces étaieements concerne le soutènement des planchers, du sous-sol aux combles, jusqu'au droit des murs de façades. Elle a pour objectif de redonner accès, sous contrôle, aux installations techniques du site, d'éviter un effondrement du bâtiment sur lui-même au cœur d'un îlot accueillant notamment une population d'enfants.

L'ensemble de ces travaux de confortement est estimé à 250 000 €, études comprises.

Cette opération est à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 « Conservation du patrimoine scolaire 2015-2020 », programme n° 20006 ».

Les marchés de travaux, de coordination SPS, de contrôle technique et autres marchés d'études seront attribués conformément à la réglementation relative aux marchés publics.

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2018/3813 du 28 mai 2018 ;

Vu l'avis du Conseil **du 4^e arrondissement** ;

Où l'avis de la commission **immobilier - bâtiments** ;

Vu le rectificatif mis sur table :

1. Dans le TITRE :

- **Lire :** « Travaux de mise en sécurité du bâtiment C de l'Internat Favre suite à arrêté du Maire de Lyon du 12 février 2018 – 86, rue Chazière à Lyon 4^e – Lancement de l'opération n° **04029002** – Affectation d'une partie de l'AP n° **2015-1**, programme **20006** ».
- **Au lieu de :** « Travaux de mise en sécurité du bâtiment C de l'Internat Favre suite à arrêté du Maire de Lyon du 12 février 2018 – 86, rue Chazière à Lyon 4^e – Lancement de l'opération n° 04029XXX – Affectation d'une partie de l'AP n° 2015-14, programme 20020 – EI 044029 ».

2. Dans L'EXPOSE DES MOTIFS :

▪ Ajout de la phrase suivante avant le paragraphe 1:

« Par délibération n° 2018/xxxx en date du 28 mai 2018, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de « Conservation du patrimoine scolaire 2015-2020 » n° 2015-1, programme n° 20006 ».

▪ Paragraphe 7 :

- **Lire :** « Cette opération est à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° **2015-1** « **Conservation du patrimoine scolaire 2015-2020** », programme n° **20006** ».

- **Au lieu de :** « Cette opération est à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-14 « stabilité et consolidation des ouvrages 2015-2020 », programme n° 20020 ».
- **Remplacer** la ligne « Vu les délibérations n° 2015/1195 du 7 juillet 2015 et n° 2017/3475 du 18 décembre 2017 ; » **par** « Vu la délibération n° 2018/xxxx du 28 mai 2018 ; ».

3. Dans le DELIBERE :

- **Lire :** « 1-Le lancement de l'opération n° 04029002 « **Internat Favre – Mise en sécurité du bâtiment C** » à Lyon 4e est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 20006 ».
- **Au lieu de :** « 1- Le lancement de l'opération n° 04029XXX « mise en sécurité du bâtiment C de l'internat Favre » à Lyon 4e est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'AP n° 2015-14, programme 20020 ».
- **Lire :** « 3-Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon sur le programme n° 20006, AP n° 2015-1, **opération 04029002** et seront imputées sur les chapitres 20, 21, 23 et autres, fonction 251, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant susceptible de modifications compte tenu des aléas pouvant survenir : »
- **Au lieu de :** « 3-Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon sur le programme n° 20020, AP n° 2015-14, opération 04029XXX et seront imputées sur les chapitres 20, 21, 23 et autres, fonction 251, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant susceptible de modifications compte tenu des aléas pouvant survenir : ».

DELIBERE

1- Le lancement de l'opération n° 04029002 « Internat Favre – Mise en sécurité du bâtiment C » à Lyon 4e est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 20006 ».

2- M. le Maire est autorisé à déposer toutes les autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de ces travaux d'investissement.

3- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon sur le programme n° 20006, AP n° 2015-1, opération 04029002 et seront imputées sur les chapitres 20, 21, 23 et autres, fonction 251, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant susceptible de modifications compte tenu des aléas pouvant survenir :

TOTAL	CP 2018
250 000 €	250 000 €

4- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier, toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY